

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Service ACTES Pélican / SAP

Soutien et Accompagnement à la Parentalité



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – PRESENTATION DU SAP SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE	8
1.1 – Les missions et objectifs du SAP	8
1.2 – Les moyens utilisés	9
1.3 – Les orientations vers le SAP	10
1.4 – Les bénéficiaires	10
1.5 – Les partenaires	10
1.6 – Organisation du service	12
II – L’ACTIVITE DU SERVICE EN 2019	13
2.1 – Les personnes accompagnées	13
2.2 – Les situations des familles	13
2.3 – Les enfants accueillis	14
2.4 – Les parents incarcérés	15
III – LES RELATIONS AVEC LES USAGERS	17
3.1 – Les entretiens avec l’équipe	17
3.2 – Les rencontres médiatisées	17
3.3 – Les appels téléphoniques médiatisés	19
3.4 – La fête de Noël	19
3.5 – Les Groupes de parole mixtes	20
IV – CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020	21
Annexe 1 : Fiche action du Service d’Accompagnement à la parentalité	23

INTRODUCTION

En 2019, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

Elle accompagne en moyenne 10 707 personnes par an et organise ses interventions dans 3 secteurs d'activité :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté. Il regroupe 3 établissements médico-sociaux du champ des addictions (complété par Reprises qui rémunère le travail à la journée pour des usagers de drogue) et de la précarité associée aux maladies invalidantes : ACT, CAARUD, CSAPA avec amorce d'une plateforme en addictologie. Concernant l'activité hébergement-logement, il rassemble le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour personnes isolées et familles (262 places), la Halte de nuit ouverte d'octobre, à juin pour 40 hommes et 18 femmes sans-abri et depuis peu une expérimentation pour prévenir le retour à la rue de ménages menacés d'expulsion, complétée par l'ASLL. L'année 2019 a également vu la fin de l'action Sans Domicile Stable-RSA. Le Service Migrants accompagne la demande d'asile (172 places CADA, 100 places ATSA et 306 places HUDA-HUDAP) et renforce en 2019 ses moyens en faveur de l'insertion socio-professionnelle des réfugiés y compris dans le cadre d'un programme de réinstallation pour ceux en provenance du Proche-Orient. Ces interventions se déclinent principalement sur le moyen et haut pays. Ce service a été retenu en 2019 dans le cadre d'un appel à projets sur les cohabitations solidaires. Il bénéficie désormais d'un terrain d'application mis à disposition par les PEP 06 pour son jardin solidaire Lou pantaï, support d'une épicerie solidaire itinérante.

275 logements dont 61 propriétés de la Fondation sont supports de ces activités de mise à l'abri, d'hébergement, d'accompagnement social global vers un logement autonome. Ce secteur compte environ 91 salariés et dispose d'un budget d'environ 10,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 3600 personnes.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe selon lequel « tout le monde peut travailler », la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie. Il regroupe, un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) avec le support d'une ressourcerie, le dispositif Cap entreprise qui met en relation directes offres et demandes d'emploi à partir de la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande créée par l'association Transfer), Flash Emploi (référé unique RSA) pour les nouveaux entrants dans le RSA, Appui Intensif Emploi pour les allocataires du RSA les plus anciens, une action d'accompagnement à l'emploi pour les seniors allocataires du RSA et une action de développement d'un réseau d'entreprises, ainsi que le Centre de Pré-Orientation qui accompagne des publics en situation de handicap à définir un nouveau projet professionnel. Une plateforme emploi, renforcée en 2019, soutient l'accès à l'emploi des personnes accueillies au CHRS qui a été renforcée en 2019. L'Auto-Ecole Sociale, un partenariat avec le PLIE du Pays de Lérins ainsi qu'une mise à disposition de scooters ou vélos électriques pour les personnes au RSA qui reprennent une activité, complètent ces interventions. En 2019, il faut noter la création d'une entreprise d'insertion dans le secteur de la rénovation du bâtiment pour 4 contrats d'insertion et le lancement d'une expérimentation avec une équipe mobile emploi qui se déplace dans les accueils d'urgence. Ce secteur intervient dans tout le département des Alpes-Maritimes de Grasse à Menton. Il compte **117 salariés**, dispose d'un budget d'environ 4,8 millions d'euros pour l'accompagnement de 5 966 personnes.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles, rassemble divers établissements de la protection de l'enfance. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance : trois maisons d'enfants à caractère social, la Maison de l'enfance de la Trinité, un pôle adolescents La Villa Marie Ange - la Guitare accueillent des enfants âgés de 6 à 18 ans, 14 appartements dans le diffus permettent de développer l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans soit 137 enfants et jeunes placés.

Le milieu ouvert est constitué d'un service d'Action Educative à Domicile en collaboration avec les familles, une entité Pélican-SAP, service professionnalisé d'administrateurs ad hoc et des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité en maison d'arrêt. Le secteur a développé un service de placement à domicile, un lieu ressource pour enfants et adolescents déscolarisés, il continue d'étoffer en 2019 une plateforme jeunes pour un accompagnement sur mesure visant l'insertion sociale et professionnelle de 100 jeunes de 16 à 25 ans en augmentant la mise à l'abri avec 25 logements disponibles. Fin 2019, une nouvelle convention a été passée avec le département et la DDCS pour le renforcement de l'accompagnement socio professionnel de 30 jeunes de 16 à 18 ans sans hébergement. En 2019, la Fondation a été retenue sur un appel à projets par le Département pour accompagner et loger 48 Mineurs Non Accompagnés (MNA) en colocation dans 20 appartements.

59 logements dont 8 sont propriétés de la Fondation sont supports de ces activités d'hébergement et d'accompagnement social global vers un logement autonome. En outre, une expérimentation de cohabitation intergénérationnelle est lancée en lien avec Côte d'Azur habitat et Toit en Tandem pour 5 binômes.

Ce secteur compte 118 salariés, dispose d'un budget de 6,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 1141 enfants, jeunes et familles au total.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles en apportant un soutien technique et en garantissant le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics (la direction générale, la direction administrative et financière, la direction des ressources humaines et les directions technique et immobilière). Il est constitué d'une trentaine de salariés et dispose d'un budget d'environ 1,3 millions d'euros.

Depuis 2017, la Fondation développe également une nouvelle activité de soutien auprès des associations de bénévoles du département, à partir de la collecte de dons et legs, qu'elle compte intensifier.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence avec les 2 orientations stratégiques de la Fondation

1. Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.

Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360° c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui.

Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement de la cellule projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Intégrer le numérique dans les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité et en autonomie.

Attirer des bénévoles pour compléter et enrichir les interventions.

Les grandes réalisations 2019

Le fait marquant de l'année 2019 fut notre capacité à fonctionner en **intelligence collective** après avoir annoncé notre intention d'en faire le principe pilier de notre management.

La mutation de la relation professionnelle entre manager et collaborateur-trice engagée depuis plusieurs années à partir de l'établissement d'une charte de la relation au travail, a trouvé son point d'orgue dans l'évaluation à 360° des cadres, le co-développement, la formation sur le développement du pouvoir d'agir, la mise en place d'outils d'intelligence collective suite à une formation dédiée.

Il s'agit d'encourager l'écoute des salariés-ées et susciter le partage actif de la vision stratégique.

Autant de changements majeurs qui nécessitent des organisations plus souples, qui restaurent l'initiative comme principe d'intervention d'unités plus horizontales, au sein desquelles la décision se prend à l'issue d'un processus de consultation de l'équipe et non plus dans une logique descendante.

En 2019, nous avons également traduit en pratiques professionnelles permanentes et principales les grands changements à l'œuvre dans notre secteur : l'ouverture sur des **partenariats pluridisciplinaires et décloisonnés** entre le social et le sanitaire par exemple, le changement de notre modèle d'intervention sociale désormais basé sur **le hors les murs, l'aller-vers, les visites à domicile**.

C'est ainsi que nous avons été retenus en novembre 2019 avec l'Association Isatis et l'Hôpital psychiatrique Sainte Marie sur la création du **dispositif Un Chez Soi d'abord** à Nice pour 100 personnes, cumulant errance et maladie mentale. Une équipe pluridisciplinaire va œuvrer de concert avec les acteurs du territoire, pour loger et accompagner dans une logique d'aller-vers ces grands marginaux.

Cette expérience de coopération entre acteurs, unis dans un groupement pour agir au service d'objectifs communs ambitieux est un grand défi. Nice est le 12ème site Français Un Chez Soi d'Abord depuis sa création en 2011.

L'année aura également permis **le développement d'actions existantes** (extension de la plateforme de services jeunes et de la plateforme emploi pour le CHRS, renfort de la dimension insertion des réfugiés-ées, du chantier d'insertion...) mais aussi **la création de nouvelles actions et initiatives** (entreprise d'insertion dans le bâtiment, nouvelles modalités d'accompagnement de 48 Mineurs Non Accompagnés dans le diffus, création d'un jardin solidaire Lou Pantaï pour les migrants, d'une équipe mobile emploi, expérimentation d'une action pour éviter le retour à la rue de ménages frappés d'expulsions...) **sur tous les sujets vecteurs de solidarité** (cohabitation intergénérationnelle, collecte solidaire et inter associative au MIN pour l'épicerie solidaire, ...). L'augmentation continue de notre parc de logements (plus 53 logements en 2019 soit 338) organisée sous l'égide de notre **direction de l'immobilier** nous a également permis d'offrir des garanties de professionnalisme aussi bien à nos tutelles qu'aux bailleurs.

Enfin, en 2019 la Fondation a également souhaité créer une fonction à mi-temps de **chargée de communication** pour accroître la visibilité de ses actions.

Ce développement continu et souhaité, vecteur d'innovations est un signe fort de la vitalité de notre Fondation.

Les perspectives 2020

Dans la continuité, nous poursuivons la **dynamique managériale en refondant notre organisation hiérarchique** : transformation des fonctions de chef de service en responsable de domaines d'activité regroupant plusieurs établissements afin d'initier un pilotage plus cohérent, développement des coordinateurs, cadres de proximité, facilitateurs du travail en équipe. Issue d'une année de réflexion, organisée en groupes de travail associant tous les cadres, cette adaptation de notre organisation s'effectuera progressivement au gré de l'évolution des carrières actuelles mais le cap est clairement affiché et s'engagera dès avril 2020.

Les pratiques éducatives et sociales orientées vers **l'aller vers, le hors les murs**, faisant une place grandissante à la personne accompagnée considérée comme un partenaire, continueront leur expansion comme norme d'intervention. Pour cela un vaste travail de définition du pouvoir d'agir devra aboutir à l'élaboration d'un référentiel commun.

Le **travailleur pair** sera plus qu'un nouveau métier. Il devient une des composantes de beaucoup d'équipes pour apporter une vision différente et complémentaire de l'accompagnement social. Pour cela nous engagerons un vaste plan de formation pour nous aider à intégrer ces nouveaux collaborateurs dans les équipes.

Les interventions décloisonnées liant logement et emploi, sanitaire/médico-social et social, réfléchissant sur des tiers-lieux ou création artistique, développement durable et économie sociale et solidaire peuvent utilement s'imbriquer, s'accrocheront pour rechercher dans la **synergie partenariale et l'expérimentation** des modèles inspirants. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des publics les plus démunis accompagnés.

Notre cellule projets continuera d'animer et susciter un bouillonnement d'idées autour de ces sujets. **L'alimentation, la production maraichère, le recyclage de nos déchets, la distribution alimentaire solidaire** sont des thèmes que nous aborderons comme fil rouge d'une dynamique transversale.

Le Département qui prévoit de confier à la Fondation **un développement ambitieux de Cap entreprise basé sur le concept « personne n'est inemployable »** sera également un des axes majeurs de la nouvelle croissance de notre Secteur Accès à l'Emploi.

Enfin 2020 est placé sous le signe des initiatives en matière de **culture** avec la création en début d'année d'un calendrier illustré par des œuvres artistiques réalisées par nos publics accompagnés et l'organisation d'un séminaire de la Fondation sur ce thème en juin.

Mais la crise sanitaire majeure et inédite du Covid-19 qui frappe la France depuis le 13 mars 2020 met à l'arrêt brutalement toutes nos actions et prévisions et laisse entrevoir une remise en question profonde et durable de notre système sociétal.

L'incertitude sur l'issue de la crise sanitaire et la récession économique sans précédent qui va en découler et dont nous ne pourrons mesurer les effets que sur les mois et les années à venir, doit nous engager à beaucoup de prudence, sans renoncer à l'espoir et l'envie de toujours tout recommencer au service des plus vulnérables qui risquent d'être encore plus durement impactés. Cette crise a été aussi révélatrice de notre capacité à inventer de nouvelles formes de coopérations et de solidarités au sein de notre organisation et qui nous permettront collectivement de vivre ces futurs changements.

I – PRESENTATION DU SAP

« Soutien et Accompagnement à la Parentalité » en milieu carcéral

Il y a plus de 15 ans, les Relais Enfants Parents commençaient à se déployer dans les établissements pénitentiaires pour permettre aux enfants non accompagnés de rencontrer leurs parents incarcérés aux parloirs.

A cette époque, le chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Nice ainsi que la Direction du SPIP des Alpes Maritimes ont souhaité développer ce dispositif avec des professionnels. Ils ont donc fait appel à l'Association PSP ACTES, devenue par la suite Fondation de Nice.

Aujourd'hui, le SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » est une structure spécialisée dans l'évaluation et le maintien des liens familiaux entre le ou les enfants et le ou les parents incarcérés à la Maison d'Arrêt de Nice.

Ce service vient en appui aux enfants et aux familles concernés par l'incarcération en leur offrant un travail de soutien à la parentalité. Les interventions du SAP s'effectuent à un moment donné du parcours de ces familles. Ces missions sont ponctuelles et soumises au temps de détention du parent détenu.

Depuis 2018, le SAP a mis en place une nouvelle organisation et un nouveau fonctionnement. Il est désormais rattaché au Service ACTES Pélican des Administrateurs ad hoc pour une meilleure mutualisation des moyens matériels et humains. Ainsi, la prise en charge de l'enfant et sa parole ont été replacées au centre de ce dispositif spécifique : une psychologue et un éducateur spécialisé travaillent à temps plein avec un temps de secrétariat et de coordination réduit.

L'équipe a renforcé ses liens et son travail de coopération avec tous les partenaires internes et externes à la Maison d'Arrêt.

Cette action s'est inscrite également sur le versant préventif à la question de la récidive et également depuis 2019 pour la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la radicalisation.

Très bien intégré au sein de la prison de Nice, avec une salle dédiée aux visites médiatisées, le SAP poursuit ce travail complémentaire initié avec le SPIP, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Pour l'année 2019, 61 enfants ont été concernés par l'accompagnement du SAP avec 171 parents dont 124 détenus : 24 femmes et 100 hommes

1.1 – Les missions et objectifs du SAP

Les missions de Soutien et d'Accompagnement à la Parentalité sont principalement menées dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans l'intérêt du parent incarcéré, dans un cadre légal précis.

En 2019, l'analyse systémique est venue renforcer l'évaluation éducative et psychologique individuelle plus approfondie de l'enfant, de la famille proche et du détenu avec une collaboration très étroite des travailleurs sociaux dans le but d'améliorer et d'individualiser leur prise en charge. Ainsi les actions ont des objectifs différents mais complémentaires.

Pour l'enfant : le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponses et de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, sa prise en charge est élaborée avec lui dans toutes ses étapes, lui permettant de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

Pour le parent incarcéré : l'objectif du service est de le soutenir dans sa posture éducative afin qu'il puisse s'approprier ou se réapproprier sa place dans la vie de l'enfant avec la mise en œuvre de supports relationnels comme des parloirs médiatisés, des appels téléphoniques médiatisés...

Notre action vise aussi à associer le plus possible le parent, et/ou les proches ayant la garde des enfants en offrant un soutien à la parentalité sur le service du SAP. Leur adhésion est indispensable pour la continuité de notre travail.

1.2 – Les moyens utilisés

Maintenir les liens familiaux dans l'intérêt des enfants :

- Dans le cadre des parloirs médiatisés à la Maison d'Arrêt de Nice. Les enfants peuvent y rencontrer le parent incarcéré dans un lieu adapté.
- Des appels téléphoniques médiatisés sont effectués sur notre site avec le parent transféré ou incarcéré dans un établissement pénitentiaire autre que celui de Nice.
- Des entretiens sur la structure avec les enfants, familles et proches.
- Des entretiens au sein de la Maison d'Arrêt avec les parents détenus.
- Des supports : dessins, courriers, photos, entre l'enfant et son parent incarcéré.

Le service peut être amené à organiser des rencontres médiatisées en continuité des parloirs dans l'attente de relais vers des espaces rencontre de droit commun.

Des permissions peuvent aussi être sollicitées pour envisager des liens enfants/parents sur notre structure.

Action spécifique en Maison d'Arrêt :

Les groupes de parole pour les parents hommes et femmes incarcérés, sur le thème de la Parentalité, se concrétisent au rythme d'une session par semaine, sur une durée de 1h30.

Deux professionnels de l'équipe sont les garants du bon déroulement de ce groupe.

1.3 – Les orientations vers le SAP

Les orientations vers le SAP peuvent suivre différentes voies selon la personne et les services qui en sont à l'origine. Elles peuvent être à l'initiative :

- Du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de la Maison d'Arrêt de Nice.
- Du ou de la détenu(e), directement auprès du S.A.P (Soutien et Accompagnement à la Parentalité), ou auprès de son Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P), par courrier sur un des deux services.
- De la famille, auprès du S.A.P, en nous téléphonant sur notre service.
- Des services internes à la Maison d'Arrêt de Nice : Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), Service des Parloirs familles.
- Des Juges d'Instruction, des Juges des Enfants, ou des Juges aux Affaires Familiales.
- Des services partenaires extérieurs : Maisons des solidarités départementales (MSD), Pouponnières (Le Patio Nice, Clémentine Cannes) les Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Maternels, les Instituts Médico Éducatif (IME), les Centres Médico-psychologiques (CMP), les structures spécialisées pour l'accueil d'enfants placés (SOS Village d'Enfants), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer de l'Enfance.

En 2019, 58 % des demandes ont été directement faites par les détenus et 40 % par le SPIP, les familles ne représentent que 1.6%.

En effet, la présence de l'équipe du SAP, 4 jours par semaine en Maison d'arrêt, a permis aux détenus de créer des liens de confiance avec la psychologue et l'éducateur ainsi qu'un travail de confiance avec l'équipe du SPIP.

1.4 – Les bénéficiaires accompagnés

- Les enfants, de 3 mois à 18 ans concernés par l'incarcération d'un ou des parents
- Les parents incarcérés hommes ou femmes : prévenu(e)s en attente de passage au tribunal, ou condamné(e)s exécutant leur peine à la maison d'arrêt de Nice ou dans l'attente d'un transfert.
- Les familles ou proches ayant la garde des enfants.

1.5 – Les partenaires

Le SAP peut être un service ressource pour d'autres structures partenaires. Il reçoit de plus en plus de demandes de collaboration de la part de travailleurs sociaux confrontés à des familles concernées par l'incarcération d'un parent. De ce fait, la mise en œuvre des objectifs du service s'est accompagnée de la création d'un maillage nécessaire à la cohérence des actions proposées.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est le service interne de la maison d'Arrêt de Nice avec lequel le SAP a établi un lien privilégié pour travailler l'accompagnement de ces parents détenus. Des temps de rencontres et d'échanges sont organisés.

Le Service Médico-Psychologique Régional (rattaché à l'Hôpital Sainte Marie en interne de la Maison d'Arrêt de Nice) est également un interlocuteur favorisé. De nombreuses situations prises en charge par le service sont travaillées en partenariat avec les 2 psychologues, les 2 psychiatres et les infirmiers qui suivent des parents hommes et femmes rencontrés en Maison d'Arrêt. Cette collaboration s'inscrit dans une interactivité partenariale dont le but est un accompagnement global.

Liste de nos différents partenaires :

- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation (SPIP) et le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) en interne de la Maison d'Arrêt de Nice
- L'Aide Sociale à l'Enfance du département des Alpes-Maritimes, les Maisons des Solidarités Départementales (MSD), lors de synthèses, de points techniques,
- CAF Réseau parents 06,
- Les pouponnières, les Maisons de l'enfance à caractère social, les Foyers,
- Les services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Les Juges des Enfants des Tribunaux Pour Enfants de Nice et Grasse, lors d'audiences en Assistance Educative, les Juges d'Instruction...
- Les Maisons d'Arrêt d'autres départements, ou les centres de détentions,
- Les Relais Parents-Enfants d'autres départements

Et tous les services internes de la Fondation de Nice Patronage Saint Pierre ACT.E.S. (AED, ACTES Pélican, Placement à domicile, MET, GUITARE, VMA, etc.)

1.6- Organisation du service

Fondation de NICE - Secteur Enfance-Jeunesse-Familles - Soutien et Accompagnement à la Parentalité

Coordonnées 2 rue colonel Gassin – 06 000 NICE
Téléphone : 04 93 04 18 68 06 16 42 74 98 ou 06 27 50 35 78
Email : parentalité@fondationdenice.org

Composition équipe

- 1 Coordinatrice à temps partiel
- 1 Psychologue à temps plein
- 1 éducateur à temps plein
- 1 Secrétaire à 0,10

Date de création 01-10-2003

Missions Evaluation et Maintien des liens familiaux entre 1 ou des enfants et le ou les parents incarcérés

Usagers

- Enfants 3 mois/ 18 ans concernés par l’incarcération d’un ou des parents.
- Le ou les parents détenus.
- Famille et proche de l’enfant.

Fonctionnement Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30

Activité soutenue par Le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, l’Administration Pénitentiaire et la Maison d’Arrêt de Nice, avec le concours de Ville de Nice, de la DDARS des Alpes-Maritimes et de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes réunis au sein du Réseau Parents 06.

II - L'ACTIVITE DU SAP EN 2019

Le Service SAP a accompagné 171 personnes en 2019 soit une augmentation de 15% par rapport à 2018.

2.1 - Les personnes accompagnées

Les actions du service ont permis d'intervenir auprès de 171 personnes sur l'année 2019 :

- 124 parents incarcérés dont 100 pères et 24 mères suivis et accompagnés à la Maison d'arrêt de Nice
- 116 parents, ayant la garde des enfants, familles, proches suivis et accompagnés sur le service.
- 61 enfants mineurs de 3 mois/18 ans pris en charge par le Service (l'âge moyen des enfants est de 8 ans) pour 64 accompagnements au Parloirs médiatisés

2.2 - Les situations familiales

Le service rencontre diverses situations familiales :

- Famille unie avant, et ou pendant l'incarcération,
- Famille en voie de séparation avant, ou lors de l'incarcération,
- Famille séparée avant l'incarcération
- Famille séparée après l'incarcération

Sur les 171 situations familiales accompagnées dans l'année 2019, les membres de l'équipe constatent comme l'année dernière, l'adhésion et la mobilisation des parents, ainsi que des structures ayant la responsabilité des 61 enfants soutenus et accompagnés. La volonté de l'enfant est indispensable quand elle peut être exprimée.

Les possibilités de réponses de soutien sont en lien avec la réalité, tant personnelle que pénale des parents. La notion de confiance et de reconsolidation d'une responsabilité parentale est à travailler avec la prise en compte du parcours de vie de chaque personne.

Durant l'année 2019 une diversité d'accompagnements reflète les actions réalisées. 171 personnes ont bénéficié :

- De premiers accueils d'évaluation des situations familiales sur le SAP et dans le cadre de la maison d'Arrêt de Nice ;
- D'entretiens d'élucidation du secret sur l'incarcération du ou des parents, dans le but de les soutenir et d'amener ces parents à verbaliser aux enfants concernés la réalité de la situation familiale, lorsque les enfants sont demandeurs ;
- D'entretiens dans l'optique d'explicitier dans l'intérêt des enfants, le fonctionnement et l'organisation des accompagnements lors des visites médiatisées, ou des soutiens téléphoniques : notre objectif étant de répondre, dans un premier temps aux besoins des enfants en priorité et d'évaluer la demande du parent détenu ou du parent ayant la garde de l'enfant dans un deuxième temps.

- D'accompagnements d'enfants au sein de la Maison d'Arrêt de Nice afin de rencontrer leur parent incarcéré lors de visites médiatisées ;
- D'entretiens de soutien à la parentalité permettant aux parents de verbaliser les difficultés de gestion de cette nouvelle configuration familiale qui ont pour objectif de rassurer celui ou celle qui a la garde de l'enfant, en expliquant le cadre de nos interventions ;
- Des entretiens en détention qui permettent au parent incarcéré de travailler sa posture parentale afin de conserver et / ou d'améliorer une fonction parentale et de la poursuivre
- D'une proposition de suivis éducatifs et psychologiques en direction des familles et des enfants.

L'équipe s'appuie sur les compétences parentales repérées lors des entretiens et travaille sur la libre adhésion des familles. Aucune mesure n'oblige la prise en charge. Les familles peuvent à tout moment interrompre le suivi.

2.3 - Les enfants accueillis

Sur l'année 2019, 61 enfants ont été pris en charge avec 64 parloirs médiatisés :

- 34 garçons
- 27 filles

répartis à 42,6 % d'enfants de moins de 6 ans et à 47,5 % d'enfants de moins de 13 ans.

Certains enfants n'ont pu être accompagnés du fait de divers facteurs relatifs aux situations familiales comme :

- La réalité géographique impliquant des distances importantes entre le lieu d'incarcération et le lieu d'habitation des enfants,
- Le refus de l'obtention de permis de visite et de mise en lien par les magistrats,
- Les conflits entre parents et le refus du parent qui a la garde de l'enfant de maintenir un lien, même si l'autorité parentale est toujours opérante.
- Le refus du parent incarcéré qui ne souhaite pas que ses enfants le rencontrent en milieu carcéral.

Ces entretiens permettent d'évaluer la teneur des liens familiaux antérieurs et présents, de mesurer les modes d'interventions possibles. Il est nécessaire de comprendre le contexte dans lequel évolue l'enfant.

Il est aussi important de mesurer si l'enfant n'est pas l'enjeu d'une instrumentalisation entre le parent détenu et le parent à l'extérieur.

L'intervention est axée sur le fonctionnement de la famille dans son ensemble.

D'une année sur l'autre, la réalité des problématiques familiales varie, d'où la diversité des orientations qui sont faites par les travailleurs sociaux.

Une attention particulière est apportée suivant la tranche d'âge des enfants concernés. Chaque âge correspond à des besoins différents dans la vie d'un enfant en rapport avec la séparation d'avec l'un de ses proches. Les accompagnements éducatifs et psychologiques effectués sont complémentaires pour répondre aux besoins exprimés.

2.4 - Les parents incarcérés

En 2019, le service est intervenu auprès de 124 parents hommes et femmes incarcérés : dont 100 pères et 24 mères.

Une des actions du S.A.P, le soutien à la parentalité, se déroule en détention sur le quartier hommes et sur le quartier femmes. Elle peut s'inscrire dans un objectif général de prévention des récidives pour les détenu(e)s et met l'accent sur un travail de soutien dans une réappropriation de la fonction parentale auprès du ou des enfants.

2019 a été marquée par une augmentation du suivi des mères incarcérées et des pères plus jeunes que les années précédentes. La séparation et la rupture des liens avec les enfants sont douloureuses pour nombre d'entre eux.

Le travail de soutien à la parentalité dispensé aux parents incarcérés est effectué dans un espace de rencontre approprié à cet effet. Le bénéfice recherché est toujours l'intérêt de l'enfant, lui permettant ainsi de continuer à grandir, en recevant de son parent une part de bienveillance, même à distance.

Le temps d'accompagnement est en lien avec des éléments tels que :

- Les transferts vers d'autres établissements pénitentiaires
- Les aménagements de peines (semi-liberté, conditionnelle, conditionnelle parentale, liberté provisoire)
- Les libérations définitives

Les situations rencontrées varient selon les temps d'incarcération à plus ou moins long terme, ce qui explique que des suivis puissent durer jusqu'à 3 ans, voire plus.

Enfin, la durée va également être définie par la situation pénale et le comportement de la personne incarcérée sur le lieu de détention.

Des transferts disciplinaires peuvent aussi intervenir.

Les modalités d'accompagnements comprennent :

- Le premier entretien permet d'évaluer la demande du détenu, et de proposer nos modes d'intervention adaptés,
- Nous pouvons ensuite travailler avec le ou la détenu(e) sur sa fonction parentale, sur les droits qui y sont associés,
- L'engagement à un travail de réflexion sur la place et l'image du père ou de la mère,
- La préparation et la reprise des liens parents/enfants par des courriers, des appels médiatisés, des visites médiatisées, des dessins,
- Les jours suivants la visite médiatisée, la rencontre avec un membre de l'équipe permet au détenu de mettre en mots les moments partagés avec son enfant,
- La participation à un des groupes de parole sur le thème de la parentalité.

III – LES RELATIONS AVEC LES PARENTS

Les relations avec les parents sont différentes selon le lieu et les publics accueillis.

3.1 - Les entretiens individuels, psychologiques et psycho-éducatifs

En 2019, la Psychologue et le Travailleur social ont réalisé 80 interventions et 277 entretiens parents en milieu carcéral.

Le premier entretien individuel avec l'enfant permet d'estimer, et/ou de réévaluer la teneur de sa souffrance. Le vécu de l'enfant face à la séparation entre lui et son parent incarcéré est abordé. Dans la plupart des situations, un suivi psychologique au moins ponctuel est nécessaire. Il permet à l'enfant d'exprimer ses sentiments avec des mots, des dessins ou des jeux, et ainsi d'aider à comprendre la nature de la relation qui existait et existe entre lui et son parent incarcéré. Il s'agit aussi d'un espace de parole où toutes les préoccupations d'un enfant sont posées, afin qu'il puisse continuer à se construire. Selon l'âge et l'environnement de l'enfant, la rupture (souvent brutale) du lien parental aura des conséquences plus ou moins graves : anxiété, problèmes de comportement, régression, échec scolaire, angoisse d'abandon.

Dans la plupart des cas, la prise en charge de l'enfant revient principalement aux mères.

Mais, parfois, la vérité sur l'incarcération peut être cachée aux enfants, par facilité, honte ou protection. Les secrets ou non-dits, ont fréquemment des conséquences considérables sur le comportement de l'enfant. Lorsqu'il ressent de l'insécurité, de la colère, de la trahison... des répercussions au sens plus large sont possibles pour son avenir.

En ce sens, les différents entretiens peuvent être également envisagés sur un axe préventif.

Quand la situation le permet, et qu'une thérapie pour l'enfant est nécessaire, nous proposons une orientation vers l'extérieur (cabinets privés, CMP,...).

La psychologue rencontre les parents détenus dans le cadre de premiers accueils en maison d'arrêt. Elle reçoit sur la structure individuellement ou non le ou les enfants dont l'un des parents est en détention, la famille ou les proches qui ont l'enfant à charge. Elle peut parfois proposer des entretiens enfants/famille. Des liens téléphoniques avec les familles peuvent s'établir durant le suivi.

Le travail pluridisciplinaire est nécessaire au SAP et répond à la demande des familles.

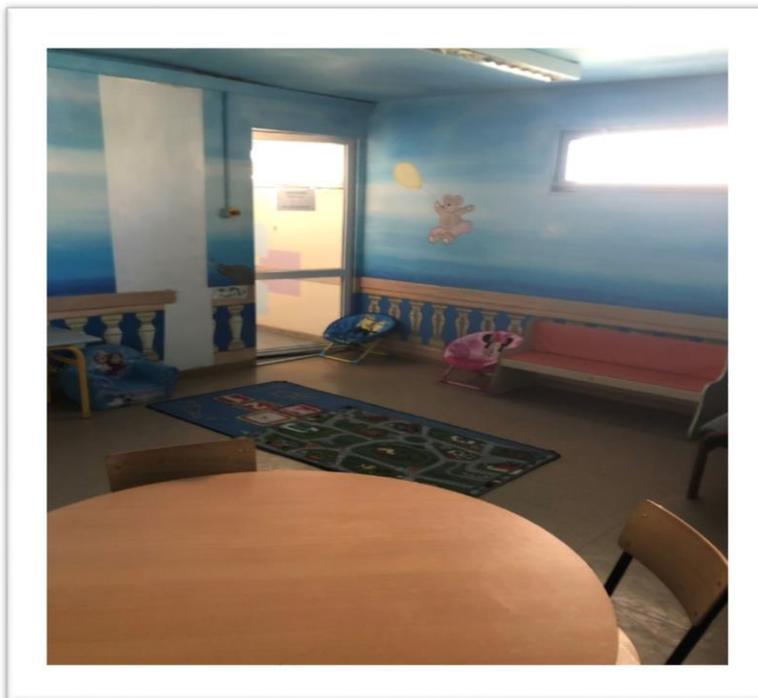
3.2 – Les rencontres médiatisées

En amont de chaque visite médiatisée d'une durée de 45 minutes ou de 1h30 pour des parloirs doubles, le service organise la rencontre, le planning des visites. Il prépare les enfants ainsi que les parents.

Durant la visite médiatisée, un professionnel de l'équipe est présent afin de soutenir les enfants durant les procédures d'entrée et de sortie et la gestion du temps de médiation.

Il s'agit également de garantir un cadre rassurant auquel peuvent se rattacher les parents détenus et les enfants durant la rencontre.

Une salle spacieuse, accueillante permet d'amoindrir les répercussions du contexte dans lequel la rencontre va se réaliser. Des fresques peintes par des parents offrent aux enfants un visuel agréable.



La salle réservée aux familles à la Maison d'arrêt de Nice, où sont organisées les visites médiatisées

Ils peuvent ainsi pour un temps « oublier » dans un partage avec leurs parents, qu'ils sont à la maison d'Arrêt de Nice.

	2016	2017	2018	2019
Enfants accompagnés	35	38	30	61
Visites médiatisées	126	109	145	133

Plusieurs constants viennent expliquer la diminution du nombre de visites médiatisées :

- une augmentation importante à la Maison d'Arrêt de Nice de détenus libérés ou transférés vers d'autres établissements en début d'année 2019 ;
- des orientations de pères incarcérés pour violences conjugales où les enfants étaient témoins et/ou victimes.

Après l'évaluation de la situation et le recueil de la parole de l'enfant, la psychologue et l'éducateur peuvent refuser momentanément les visites médiatisées afin de le préserver d'un traumatisme supplémentaire.

Pour l'enfant, ce moment privilégié seul avec son parent incarcéré offre un cadre contenant et permet au professionnel aussi de percevoir la teneur relationnelle entre l'enfant et son parent. Cette intimité favorise la construction d'un lien, indispensable au développement de l'enfant. La régularité des parloirs médiatisés instaure des repères temporaux permettant à l'enfant et à son parent de se projeter et d'anticiper la prochaine rencontre.

Les supports pédagogiques proposés dans cette salle sont adaptés aux âges des enfants et visent à faciliter la rencontre. Partager des moments ludiques avec son enfant, sans forcément y associer la parole, favorise la restauration du lien. Ils peuvent également servir à apaiser des moments d'angoisse, ou de tension.

Dans certaines situations, les relations mères/enfants ou pères/enfants n'ont pas pu s'établir suffisamment à l'extérieur, ou bien les parents détenus n'ont connu leur(s) enfant(s) que dans le cadre de parloirs en maison d'arrêt ou en centre de détention. Ces carences relationnelles nécessitent parfois l'intervention d'un tiers. Après chaque parloir médiatisé, nous proposons des entretiens aux pères ou aux mères incarcérés, un temps d'échange, afin de revenir sur la rencontre, d'entendre leurs réactions, leurs émotions et leur vécu.

3.3 – les appels téléphoniques médiatisés

Sur l'année 2019, aucun appel médiatisé n'a été passé sur le service.

Les transferts vers des centres de détention ou centrales relèvent de la réalité du parcours des différents détenu(e)s incarcéré(e)s à la Maison d'Arrêt de Nice. Des pères et mères qui avaient des temps de parloirs avec leurs enfants, se retrouvent transférés lorsque la condamnation est importante.

Dans le cadre du maintien du lien familial, le service propose des temps d'accompagnements de soutiens téléphoniques médiatisés au rythme d'un appel tous les 15 jours. La durée des appels peut varier en fonction de l'âge de l'enfant, du relationnel, de la disponibilité de l'enfant. Le temps d'appel peut être de 15 à 45 minutes. Cette action implique la présence d'un professionnel qui à tout moment, peut intervenir lors des échanges entre l'enfant et son parent.

3.4– La fête de Noël

Une fête de Noël initiée par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) a été organisée le 13 décembre 2019 par la Maison d'arrêt de Nice avec un spectacle conçu pour les enfants. Les parents hommes et femmes incarcérés présents ont pu offrir des cadeaux et partager un spectacle en présence des enfants. **4 enfants et 2 familles ont été accompagnés par le service.**

Ce temps familial a été apprécié tant par les parents que par les enfants. Le maintien des liens sous cette forme répond à un besoin fortement exprimé.

3.5 – Les Groupes de parole mixtes

Le Service intervient depuis 15 ans par la mise en œuvre d'actions en direction de personnes incarcérées, sur des questions liées à la parentalité.

Pour aller dans la continuité de cette démarche, une action de groupe, sur le thème de la parentalité est proposée. Dans un premier temps, elle a été réalisée auprès des mères incarcérées tous les quinze jours, puis s'est élargie aux pères incarcérés depuis le 8 octobre 2014.

La mixité au sein d'un établissement pénitentiaire demande dans sa mise en œuvre et son déroulement une vigilance et un cadre d'intervention régulièrement rappelés aux participants. La mobilisation et l'investissement de parents hommes et femmes sur les deux groupes proposés en alternance conforte l'idée de l'impact de la dynamique des groupes restreints, et d'une réflexion collective opérante malgré l'incarcération.

Le groupe est aussi le moyen de sortir d'un isolement très présent en milieu carcéral, les participants pouvant échanger sur leur perception de la parentalité.

Toutes les semaines une séance de 1h30 est proposée aux pères et mères incarcérés en alternance le mardi et le mercredi de 9h30 à 11h00 sur deux groupes différents.

Le SAP a réalisé 41 séances sur l'année 2019 avec la présence de 49 parents hommes et femmes pour un total de 315 participations de parents détenus sur l'année.

Les deux intervenants sont les garants du bon fonctionnement des groupes.

Quelques exemples des thèmes abordés par les participants :

- *Les disputes devant les enfants est ce grave ?*
- *Les punitions corporelles, qu'en pensez-vous ?*
- *Quel avenir veulent-ils pour leur enfant ?*
- *Les 10 droits fondamentaux de l'enfant (d'après l'Unicef)*
- *Comment protéger ses enfants de la télé-réalité ?*
- *Choisir un prénom pour son enfant : origines et signification des prénoms des enfants des participants*

Les supports utilisés

Les deux intervenants utilisent des photos, des images de BD, le tableau blanc avec marqueur, ...

IV - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020

Depuis sa création, le SAP a le souci constant de perfectionner la prise en charge des parents incarcérés et l'accompagnement de leurs enfants.

Face à l'augmentation de la population carcérale et du changement du public, plus de jeunes pères incarcérés pour violences conjugales et l'apparition de personnes radicalisées, ce dispositif garde toutefois toute sa légitimité pour travailler la fonction parentale et la protection de l'enfance.

Ainsi en 2019, le SAP a apporté les réponses adaptées aux besoins des enfants, aux demandes des parents détenus mais aussi à des familles ayant la garde de ces enfants. En effet, l'équipe se forme régulièrement, s'informe des nouvelles législations et d'innovation sociale. L'équipe tient à rester force de propositions et souhaite continuer à développer le partenariat, ainsi que la transversalité avec les autres services de la Fondation de Nice.

Perspectives 2020

- Poursuivre ses missions avec la même efficacité, élargir ses connaissances dans la compréhension des violences conjugales et des processus de radicalisation des parents incarcérés,
- Réfléchir sur la thématique de la Justice restaurative avec le SPIP en vue de sa mise en place sur la Maison d'arrêt de Nice,
- Renforcer le travail de réflexion sur les différents thèmes proposés lors du groupe de parole mixte en fonction des problématiques rencontrées en prison dans l'axe prioritaire de lutte contre la récidive,
- Proposer de nouvelles formations aux salariés sur le thème de « la prise en charge des auteurs de violences conjugales et des enfants témoins » et « de la justice restaurative »,
- Renouveler le comité de de pilotage en décembre 2020 avec les différents financeurs et partenaires,
- Finaliser le projet du service,
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Fondation de Nice PSP-ACTES (Pouvoir d'Agir, innovation et inclusion numérique).

Développer la communication interne et externe	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la Fondation de Nice • Conseil Départemental ASE et toutes les MSD • Autres associations • CAF et Réseau Parents 06 • Conseil Régional PACA • Administration pénitentiaire • PJJ • SPIP 	2019		Rencontre et échange avec les partenaires de la Maison d'Arrêt de Nice et les partenaires extérieurs
Poursuivre les formations collectives et individuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Formations collectives • Comité de Pilotage • Supervision mensuelle : espace collectif pour l'analyse des pratiques 	2019		Toute l'équipe

INDICATEURS DE RESULTATS	NOMBRES/DOCUMENTS
	2019
<p>Nombre d'accompagnements médiatisés</p> <p>Nombre d'entretiens menés avec les enfants, les parents proches et avec les parents incarcérés</p> <p>Nombre d'entretiens avec la psychologue/éducateur</p> <p>Nombre de participations aux Groupes de Parole</p>	<p>- 171 parents incarcérés et 61 enfants dont 64 accompagnements en visites médiatisées et zéro appel téléphonique médiatisé</p> <p>- 103 Entretiens d'accueil et de suivi avec les enfants et 227 Entretiens parents en milieu carcéral</p> <p>- 80 interventions</p> <p>- 315 participations pour 41 séances</p>
INDICATEURS DE RÉFÉRENCES	
<ul style="list-style-type: none"> - Code Civil et Code de Procédure Civile - Code Pénal et Code de Procédure Pénale - Décisions judiciaires nationales et européennes - Organisation et réglementation de l'Administration Pénitentiaire - Toutes Documentations sur le soutien à la parentalité en milieu carcéral ANSEM recommandations de bonnes pratiques 	
INDICATEURS D'EFFICIENCE	
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et le maintien du lien enfant/parent par le nombre de parloirs et appels téléphoniques médiatisés réalisés - Nombre de participants aux groupes de parole - Diminution du taux de récidive chez les détenus dont les liens avec leurs enfants ont été maintenus 	